Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-215600222-20260303-2025_0303_6-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY

2026_0303_6

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

L'an deux mille vingt-six
Le mardi 03 mars 2026 à 19 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Conseil Municipal : séance du 03 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 15

Convocation et affichage : 17 février 2026

Présents : MM. GRANNEC Guillaume, LE NOCHER Yannick, HERISSON Liza, OLSZER Nadine, CAHET Laurent, FRIBOURG Pascal, DANIBO Céline, LE BRECH Guillaume, CHARLES Pénélope, DECOURCHELLE Elodie

Absents excusés : PEYRE Jean-Jacques (pouvoir à DANIBO Céline), DEMANNEZ Viviane (pouvoir à LE NOCHER Yannick), SITRUK Jean-Claude (pouvoir à GRANNEC Guillaume), BRULE Guillaume, PAILLEUX Clara

Secrétaire de séance : CHARLES Pénélope

Vote de la subvention d'équilibre du budget communal au budget CCAS 2026

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire de voter une subvention d'équilibre du budget communal au budget CCAS de 13 400 €.

Le Conseil Municipal décide :
-de voter une subvention de 13 400 € (treize mille quatre cent euros) au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de BRANDIVY.

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance

Fait à BRANDIVY, le 06 mars 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE BRANDIVY 56390 (MORBIHAN)

Guillaume GRANNEC

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.